



A LIRE AVANT DE VOUS INSCRIRE

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX RANDONNÉES CONVERGENTES

Les randonnées organisées dans le cadre du « Parc en Fête » sont l'occasion de fêter, tous ensemble, le renouvellement du label Parc pour 12 ans. Placées sous la responsabilité du Parc naturel régional du Haut-Jura, elles sont accompagnées par des techniciens du Parc. Occasion d'échanges et de découvertes (patrimoines naturels et culturels), elles visent aussi à valoriser l'écomobilité, un des axes forts de la nouvelle Charte, en proposant des étapes à pied, à vélo, à VTT.

TRANSPORT DES PARTICIPANTS

Soyez très attentifs aux précisions concernant les propositions de transports (aller ou retour) sur les fiches descriptives, étape par étape, car leur organisation varie selon la présence ou non de lignes régulières de bus ou de trains.

A - Pour les participants à une seule étape à pied :

Un transport est assuré chaque jour, soit le matin avant l'étape (ex : jeudi 26, Chézery à Lélex), soit le soir.

B - Pour les participants à vélos

- retour à vélo pour certaines étapes (ex : jeudi 26, Oyonnax – Viry).
- Dans les autres cas, le Parc assure le retour des participants en bus et des vélos en camion

C - Pour les participants à plusieurs étapes de suite (à pied ou à vélo)

- Le Parc n'assurera que le retour le dimanche 29 depuis Lajoux (ex : Axe Pontarlier Lajoux : le Parc assure un retour de Lajoux vers Pontarlier par les différents points d'étape : Les Rousses, Chapelle-des-Bois, Mouthe, Labergement)

INSCRIPTION ET DATE D'INSCRIPTION :

- L'inscription est **gratuite** et **obligatoire** pour participer à une des randonnées proposées : **date limite des inscriptions : le 11 mai 2011**. Le Parc se réserve le droit de limiter les

engagements.

LES PARTICIPANTS :

- Ces randonnées sont ouvertes à toute personne en bonne santé pratiquant assez régulièrement la randonnée, le vélo ou le VTT. Le kilométrage, le dénivelé et le niveau de difficulté sont précisés pour chaque parcours et rappelés sur le bulletin d'inscription. Il appartient donc à chacun de juger de son niveau et de ses capacités à participer à l'événement.
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'adultes responsables. L'âge minimum de participation est :
 - 10 ans pour les randonnées à pied (sauf pour les randonnées faciles : voir descriptif)
 - 14 ans pour les randonnées à vélo, VTT, VTC, vélo électrique
- Pour des raisons de tranquillité, les chiens mêmes tenus en laisse, ne sont pas admis, sauf les chiens d'aveugle.
- Le Parc se réserve le droit de modifier l'itinéraire prévu, voire d'annuler une randonnée, pour des raisons de durée, de sécurité ou de force majeure ou pour des raisons qui leur seraient imposées par les autorités de tutelles.
- Les participants s'engagent à suivre les consignes et recommandations des accompagnants (techniciens du Parc) et notamment le parcours prévu. En cas de non respect de ces consignes, le Parc décline toute responsabilité.

À PRÉVOIR PAR CHAQUE PARTICIPANT :

- **Sac à dos, pique-nique, eau (1 litre par personne), petits en-cas (barres céréales), chaussures de marche ou bonnes baskets, coupe vent, imperméable, casquette, petit rechange...** (Il est impérativement demandé de ne rien jeter le long du parcours : papiers, bouteilles, doses énergétiques...).
- Il est conseillé aux participants de posséder une assurance Responsabilité Civile adaptée.

HÉBERGEMENT :

Le Parc n'organise pas l'hébergement et la restauration des participants qui souhaitent réaliser plusieurs étapes de suite. Les participants concernés sont invités à consulter les pages tourisme du site internet du Parc, et les Offices du Tourisme (**Pour les groupes constitués, nous consulter**).

CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX RANDONNÉES À VÉLO, VTT, VTC, VELO ELECTRIQUE :

Chaque participant s'engage à :

- Suivre les consignes délivrées par les accompagnants.

- Respecter le code de la route ainsi que les arrêtés préfectoraux et municipaux sur tous les parcours.
- Etre en possession d'un cycle :
 - en parfait état de marche (avec un nécessaire de réparation et un antivol)
 - adapté au parcours comme précisé dans le descriptif et rappelé sur le bulletin d'inscription (vélo de route ou VTT ou VTC).
- Porter un casque à coque rigide.

MISE À DISPOSITION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES DU PARC :

Pour faciliter la pratique du vélo sur certaines étapes (voir descriptif), le Parc mettra à disposition une douzaine de ses vélos, en parfait état de marche, muni d'un antivol et d'un casque. **Leur réservation via le bulletin d'inscription est obligatoire.** Leur nombre étant limité, le Parc privilégiera les premiers inscrits.

- L'âge minimum requis pour bénéficier d'un prêt de vélo électrique est 14 ans.
- Les bénéficiaires d'un vélo électrique sont responsables de sa bonne utilisation et de la garde du vélo qui leur est confié. Ils s'engagent à rembourser les éventuels frais de réparation incombant à cette responsabilité.

L'INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DE CES CONDITIONS DE PARTICIPATION.
